

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1<sup>er</sup> Juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> du mois de Juillet à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 24 juin 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,  
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, P. Meylan, S. Mercet

MM les Conseillers : Nicolas Laks, Nathalie Laks, A. Saint-Pierre, S. Pérou, A. Blanc, G. Vilmint, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, S. Casabianca, J. Personnaz, R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud  
Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : M. Aragon donné à P. Meylan

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi,

Le secrétariat a été assuré par : S. Pérou

Nombre de membres

En exercice :	22
Présents :	20
Votants	21
Dont pouvoirs	01

N° 2021-43

### FINANCES - Demande de subvention au titre des amendes de police- Création d'un trottoir route des Pitons

Monsieur Christophe SEIFERT, adjoint à l'urbanisme, expose que la commune souhaite créer un trottoir le long de la route des Pitons en raison de l'insécurité constatée par manque de cheminements sécurisés et adaptés pour les piétons le long de la voie.

Pour ces raisons, la commune souhaite créer un trottoir le long de la route des Pitons sur 173 mètres linéaires entre le chemin de la Boille et le virage sans visibilité du sommet de la route des Pitons.

Le coût de ces travaux est évalué à ce jour à 44 897.00 € hors taxes.

Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité de solliciter le Département pour obtenir une subvention sur cette opération au titre des amendes de police.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire  
A Beaumont, le  
Le maire,

